

LES MATINALES DE LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE

LE CPF DANS LE CPA, QUELLES NOUVEAUTÉS AU 1^{ER} JANVIER 2017 ?

A Paris

MARDI 21 FÉVRIER 2017

au Procope
13, rue de l'Ancienne-Comédie
75006 PARIS

La loi Travail du 8 août 2016 fixe les modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité (CPA) au 1^{er} janvier 2017. Ce compte sera composé du compte personnel de formation (CPF), du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et du nouveau compte d'engagement citoyen (CEC). La loi aménage en outre le CPF et l'ouvre à de nouveaux publics.

PROGRAMME

8h30 Accueil

9h Au programme, les questions suivantes :

- Quelles sont les modalités de constitution des droits, leurs utilisations possibles, leur financement et l'accompagnement des titulaires du compte personnel d'activité ?
- Au sein de ce compte, quelles articulations entre le CPF, le C3P et le CEC ?
- Quelles conséquences du CPA sur les financeurs (entreprise, Opcas et Opacif) et les prestataires de formation ?

11h Fin de la Matinale

INTERVENANT

Valérie Michelet,
chargée d'études à la direction Juridique,
Centre Info

